

**PROPOSITION DE TEXTE D'INTERPELLATION DE L'IEN LORS DES  
RÉUNIONS DE DIRECTEUR-TRICES EN CIRCO**

Monsieur l'Inspecteur, Madame l'Inspectrice,

A travers vous, c'est à Mme la DASEN et M. le Recteur que nous nous adressons.

L'équipe des directeurs et directrices de la circonscription, comme l'ensemble de leurs collègues parisiens, est plongée dans l'incertitude et l'inquiétude depuis les annonces de M. le Recteur.

Après plusieurs années où notre hiérarchie reconnaissait la charge de travail et les difficultés de nos missions, nous assurant de son soutien et de sa préoccupation quant à notre santé morale et physique, c'est un retournement incompréhensible et violent que nous ne pouvons accepter.

Le régime national de décharge de direction est notoirement insuffisant, une enquête de la DEPP l'a confirmé. Il a pour conséquence un quotidien intenable pour nombre de collègues et l'absence de volontaires pour exercer les missions de direction dans des centaines d'écoles.

A Paris, le régime dérogatoire de la direction d'école n'est pas un privilège, nous pensons que les IEN sont particulièrement bien placés pour le savoir. Au-delà des spécificités parisiennes (organisation administrative municipale tentaculaire, gestion des risques, multiplication des dispositifs et partenariats à mener etc), la décharge complète à 5 classes permet le maintien d'un climat scolaire satisfaisant par les relations de confiance que les directeurs-trices ont le temps de construire avec les familles.

Alors que partout l'École Publique est mise à mal par la crise du recrutement, de la formation et de l'inclusion, qui ébranlent la confiance des familles, par la fuite vers l'École privée qui est bien plus rapide à Paris que dans les autres académies, le choix de dégrader le fonctionnement du service public d'éducation parisien est incompréhensible.

Devant l'absence de réponse de notre hiérarchie, nous avons décidé de nous retirer de toutes les missions dans lesquelles nous sommes engagé-es mais qui ne sont possibles qu'avec le régime de décharge existant:

- Mission d'évaluateur-trice externe pour les évaluations d'école
- Pôle ressources de circonscription pour les maintiens, les aides spécialisées etc.
- Mission du dispositif pHare hors de notre propre école
- Toute autre mission sortant du cadre de nos obligations réglementaires de service.

Notre mobilisation pour défendre le bon fonctionnement de nos écoles et nos conditions de travail doit être entendue à tous les niveaux de l'institution, notre régime de décharge doit être maintenu.